

Bruxelles, le 10 mai 2004

9327/04 (Presse 157)

P 56/04

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur événements derniers jours à la frontière entre la République démocratique du Congo et la
République du Rwanda**

L'UE exprime ses vives préoccupations à propos de rapports récents faisant état d'une attaque qui aurait été menée par le mouvement des Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) en territoire rwandais ainsi que d'une action par des troupes rwandaises qui aurait eu lieu sur le territoire de la République démocratique du Congo.

L'UE tient à rappeler que toute présence de troupes étrangères, d'où qu'elles viennent, sur le territoire de la RDC, est une violation du droit international et une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. L'UE considère urgent que la MONUC intervienne activement afin de contrer toute action d'infiltration de la part des FDLR en territoire rwandais, en vue d'assurer une réelle stabilité dans l'Est de la RDC.

L'UE dénonce avec la même énergie les restrictions imposées à la libre circulation des soldats de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) à travers le territoire congolais qui les empêchent de mener à bien leur mission.

La gravité potentielle de la situation dans l'est de la RDC commande l'UE d'appeler les gouvernements congolais et rwandais à se concerter directement afin de prévenir toute aggravation de la tension et à redoubler leurs efforts pour améliorer les relations entre les deux pays.

L'UE lance un nouvel appel aux plus hautes autorités à Kigali comme à Kinshasa à respecter à la lettre l'esprit de la déclaration de bon voisinage à laquelle toutes deux ont souscrit le 25 septembre 2003, ainsi que l'Accord de Pretoria du 30 juillet 2002, et les engagements qu'elles ont pris l'une et l'autre lors de la réunion de Pretoria du 27 novembre 2003.

Internet: <http://ue.eu.int/>
E-mail: press.office@consilium.eu.int

L'UE soutiendrait en particulier la mise en place par les deux pays d'un mécanisme bilatéral de vérification de la zone frontalière avec l'appui de la MONUC. Dans ce contexte, le désarmement et la démobilisation des ex-Forces armées rwandaises et combattants Interahamwe sont essentiels au règlement du conflit dans la région.

La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
